

Le prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu

Les 9 arguments de l'opposition de Force ouvrière

On assiste, une fois de plus, au **retour au débat sur le prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu** orchestré par le Président de la République lui-même. Ce débat n'est pas nouveau. Force Ouvrière a combattu ce projet et a démonté un à un les arguments fallacieux évoqués pour sa mise en place. Véritable serpent de mer, il est présenté comme une simplification du système fiscal, et le moyen d'éviter une relation « percepteur/contribuable » douloureuse pour ce dernier ! En fustigeant une survivance française présentée comme archaïque pour converger vers l'uniformisation européenne, on veut, en réalité accélérer la réduction des Finances Publiques, saborder les services publics et mettre les salariés en situation de dépendance totale auprès de leurs patrons. **Force Ouvrière a toujours rejeté le prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu** qui s'inscrit dans les prérogatives de puissance publique de l'Etat.

○ **Dire qu'il s'agit d'un système moderne** relève de l'amnésie ! Force Ouvrière rappelle que la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, n'aurait rien de révolutionnaire mais nous transporterait dans le temps, à l'époque de l'impôt cédulaire au taux de 15% qui frappait les seuls salaires et qui a été **supprimé en 1948** afin d'éviter une hausse des salaires du même niveau.

○ **Dire qu'il supprimerait la déclaration** n'est pas sérieux. Elle serait maintenue car il y aura toujours nécessité :

➔ **Pour le contribuable** de justifier de l'ensemble de ses revenus, seul moyen de regrouper toutes les ressources du ménage : ce n'est pas un barème de prélèvement direct qui pourrait prendre en compte les charges familiales. A moins qu'un trait soit définitivement tiré sur le principe constitutionnel et

républicain de la progressivité de l'impôt, comme d'ailleurs cela se pratique déjà pour les revenus financiers avec le prélèvement libératoire.

➔ **Pour l'administration fiscale (la DGFIP)**, d'une obligation de contrôle et d'émission de rôles pour déterminer les compléments d'impôt dus et le trop perçu éventuel à rembourser.

○ **En fait, le prélèvement à la source recouvre deux objectifs, soigneusement dissimulés** : Si le premier est de rendre l'impôt indolore, peut-être pour l'augmenter plus facilement mais aussi pour diluer le contrôle démocratique des dépenses de l'Etat par le contribuable citoyen, le second vise tout simplement, par la remise en cause de l'impôt progressif, à abaisser celui des plus hauts revenus. Or, tout contribuable peut adhérer au prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu en ayant la possibilité de moduler ses mensualités en fonction de l'évolution de sa situation fiscale. En 1981, si le taux d'adhésion à ce système représentait 30% des contribuables, en 2014 plus de 70% des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu ont opté pour la mensualisation (avec cette différence fondamentale que l'impôt rentre immédiatement dans les caisses de l'Etat au lieu d'attendre, plus ou moins longtemps, le reversement des prélèvements opérés par les entreprises sur les salaires). Ces chiffres sous-entendent, malgré la progression de l'option, que de nombreux contribuables français ne souhaitent pas encore entrer dans un système de perception automatique mensuel de leur impôt sur le revenu.

○ **Ce serait un cadeau déguisé aux entreprises** : Transformer les entreprises en « Percepteur », et il s'agit sans doute là du côté le plus scandaleux du système, c'est sans doute leur

